

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2015
Publication : 11/12/2015

REUNION DU 3 DECEMBRE 2015



Délibération numéro 15 - 04 - 015

Dossier n°2 : Le programme immobilier pluriannuel 2016.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 26 octobre 2015, s'est réuni le jeudi 3 décembre 2015 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents et 3 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Mesdames Corinne BESSON-FAYOLLE – Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Pascale OFFREY – Nadia SEMACHE

Messieurs Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Luc FRANCOIS – Olivier GAULIN – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Hervé REYNAUD – Jean-Claude REYMOND – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE

Étaient excusés :

Mesdames Nathalie DESA-FERREOL – Fabienne PERRIN (pouvoir donné à Claude GIRAUD) – Clothilde ROBIN (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) ; Messieurs Jean-François BARNIER (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) – Jean-Yves BONNEFOY.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le programme immobilier pluriannuel voté en 2011 et complété cette année 2015, prévoit la réalisation de 22 opérations. A ce jour, le bilan de mise en œuvre de ce plan est le suivant :

📁 **9 opérations ont déjà été réalisées** : Chazelles sur Lyon ; Saint Etienne le Berland Roche ; Saint Cyr de Valorges ; Sail sous Couzan ; Charlieu ; Montagny ; Centre technique du matériel ; Saint Galmier ; Saint Héand.

📁 **2 opérations seront terminées lors du 1^{er} trimestre 2016** : Saint Etienne la Métare ; Saint Sauveur en Rue.

A noter que l'autorisation de programme votée en 2011 pour l'opération de Saint Etienne la Métare sera insuffisante. S'agissant en effet d'une restructuration d'un bâtiment, de nouvelles dépenses - qui n'avaient pas été chiffrées il y a 4 ans - sont apparues et ont nécessité des avenants aux marchés de travaux.

📁 **5 opérations ont été lancées et seront terminées en 2017** : Andrézieux Bouthéon ; Saint Jean Bonnefonds ; Jonzieux ; CTA / CODIS ; Saint Etienne la Métare (2^{ème} phase).

📁 **3 opérations ont été inscrites au budget 2016 et les études viennent d'être lancées** : Saint Alban les Eaux ; Pelussin ; Neulise.

📁 **3 opérations n'ont pas été encore lancées** : Roanne ; La Ricamarie ; Cordelle.

Le Conseil d'administration pourrait donc délibérer sur deux points :

1 - Le lancement des 3 dernières opérations inscrites dans le 3^{ème} programme immobilier pluriannuel, à savoir les opérations prévues à Roanne, La Ricamarie et Cordelle.

Les autorisations de programme et crédits de paiement pourraient être les suivants :

	Nature de l'opération	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2016
Roanne	Restructuration du bâtiment existant	1 780 000 € (2016 – 2020)	10 000 € (études)
La Ricamarie	Agrandissement du bâtiment existant	230 000 € (2016 – 2018)	10 000 € (études)
Cordelle	Construction d'une nouvelle caserne	700 000 € (2016 – 2019)	10 000 € (études)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20151203-15-04-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2015

Publication : 11/12/2015

Conseil d'administration du 3 décembre 2015 : délibération

2 – La révision de l'autorisation de programme concernant la restructuration de la caserne de Saint-Etienne la Métare.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2015,
Publication : 11/12/2015

Fixée en 2011 à 2 430 000 €, elle devrait être portée à 2 930 000 €, en raison de l'évolution du programme de travaux et des avenants votés les années précédentes.



oooooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇒ Pour décider le lancement des trois dernières opérations inscrites dans le 3^{ème} programme immobilier pluriannuel, à savoir les opérations prévues à Roanne, La Ricamarie et Cordelle.

⇒ Pour approuver la révision de l'autorisation de programme concernant la restructuration de la caserne de Saint-Etienne la Métare.

oooooooooooooooooooooooooooo

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le Conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article 1 : Le centre d'incendie et de secours de Roanne.

Le Conseil d'administration décide de procéder à la restructuration du centre d'incendie et de secours de Roanne. Pour cette opération, une autorisation de programme de 1 780 000 € est votée pour la période 2016 – 2020.

Afin de financer les premières études, un crédit de paiement de 10 000 € est inscrit au BP 2016.

Article 2 : Le centre d'incendie et de secours de La Ricamarie.

Le Conseil d'administration décide de procéder à l'agrandissement du centre d'incendie et de secours de La Ricamarie. Pour cette opération, une autorisation de programme de 230 000 € est votée pour la période 2016 – 2018.

Afin de financer les premières études, un crédit de paiement de 10 000 € est inscrit au BP 2016.

Article 3 : Le centre d'incendie et de secours de Cordelle.

Accusé certifié exécutoire

Le Conseil d'administration décide de construire un nouveau centre d'incendie et de secours à Cordelle. Pour cette opération, une autorisation de programme de 700 000 € est votée pour la période 2016 – 2019.

Réception par le préfet : 11/12/2015
Publication : 11/12/2015

Afin de financer les premières études, un crédit de paiement de 10 000 € est inscrit au BP 2016.

**Article 4 : Le centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne La Métare.**

Le Conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme concernant la restructuration de la caserne de Saint Etienne La Métare à 2 930 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	20
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT